

# BIENVENUE À l'Université Laval



Session d'hiver 2025

[ulaval.ca](http://ulaval.ca)



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**



# MOT de la rectrice



Au nom de notre communauté universitaire, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à l'Université Laval et dans la magnifique ville de Québec. Nous sommes très heureux de vous accueillir sur notre campus et de mettre tout en œuvre pour que votre séjour parmi nous soit rempli de réussites et de belles expériences humaines.

En choisissant de poursuivre vos études à l'Université Laval, vous avez choisi de rejoindre une grande famille de quelque 47 000 étudiantes et étudiants, plus de 10 440 membres du personnel et plus de 342 000 personnes diplômées. Vous avez aussi choisi une communauté d'accueil animée par une riche tradition d'excellence, de créativité, d'ouverture sur le monde et d'engagement à construire un monde meilleur.

Par votre présence, votre culture et vos savoirs, vous contribuez désormais à cette richesse. Je vous en remercie très sincèrement et je vous invite à saisir toutes les occasions de participer à ce dynamisme qui caractérise notre remarquable milieu d'études, de recherche, de travail et de vie.

Je vous souhaite de tout cœur une expérience ULaval mémorable et des plus enrichissantes.

La rectrice,

Sophie D'Amours





# RÉPONSE à l'offre d'admission

Vous avez maintenant reçu votre offre d'admission.

## Programme non contingenté

- Il vous faut répondre à l'offre d'admission qui vous a été envoyée par courrier électronique; à défaut, vous ne pourrez pas vous inscrire à vos cours. Nous vous conseillons vivement de répondre à cette offre au plus tard à la date limite indiquée dans **monPortail**.
- Si vous avez déposé une demande d'admission à deux programmes non contingentés, vous pouvez attendre d'avoir reçu les deux décisions avant d'accepter l'une ou l'autre des offres, le cas échéant, en autant que vous respectiez la date limite indiquée dans **monPortail**.

## Programme contingenté ou à capacité d'accueil limitée

- Si le programme que vous avez choisi est contingenté ou à capacité d'accueil limitée, vous devez répondre à l'offre au plus tard à la date limite indiquée dans **monPortail**. Au-delà de cette date, votre demande ne sera pas considérée.





## NOTE

# aux étudiants de l'international

Dès réception de l'offre d'admission conditionnelle\* ou définitive de l'Université Laval, vous pouvez entreprendre les démarches relatives à l'immigration.

Au moment de votre arrivée, vous devez faire la preuve de l'obtention de votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et de votre permis d'études au Bureau du registraire.

Pour en savoir davantage sur les démarches à mener afin d'obtenir vos autorisations légales: [ulaval.ca/immigration](https://ulaval.ca/immigration). Dans cette rubrique, n'hésitez pas à consulter nos capsules vidéo portant sur les démarches d'immigration.

Vous bénéficierez dès votre arrivée, et au plus tôt à compter du 15 décembre 2024, de la protection prévue au régime d'assurance maladie et hospitalisation en vigueur à l'Université Laval ([ulaval.ca/assurancemaladie](https://ulaval.ca/assurancemaladie)).

\* Si l'offre d'admission que vous avez reçue est conditionnelle à la présentation de documents officiels (diplômes, attestations, relevés de notes, etc.), vous pourrez apporter ceux-ci au Bureau du registraire lors de votre arrivée à l'Université Laval.



## GUIDE PRATIQUE des étudiants de l'international

Le Bureau de la vie étudiante met à votre disposition le **Guide pratique des étudiantes et étudiants de l'international**. Ce guide regorge de renseignements et de conseils qui faciliteront votre adaptation à votre nouveau milieu de vie: [bve.ulaval.ca/guide](https://bve.ulaval.ca/guide).





# ADRESSES utiles

Vous avez besoin de plus amples renseignements sur divers sujets ?

Accueil et accompagnement des étudiants de l'international	<a href="http://bve.ulaval.ca">bve.ulaval.ca</a>
Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap	<a href="http://aide.ulaval.ca">aide.ulaval.ca</a>
Activités sportives	<a href="http://peps.ulaval.ca">peps.ulaval.ca</a>
Bourses et aide financière	<a href="http://bbaf.ulaval.ca">bbaf.ulaval.ca</a>
Centre d'aide aux étudiants	<a href="http://aide.ulaval.ca">aide.ulaval.ca</a>
Droits de scolarité	<a href="http://ulaval.ca/droitsscolarite">ulaval.ca/droitsscolarite</a>
Emplois et stages	<a href="http://sdp.ulaval.ca">sdp.ulaval.ca</a>
Résidences universitaires	<a href="http://residences.ulaval.ca">residences.ulaval.ca</a>
Stationnement / Sécurité et prévention	<a href="http://ssp.ulaval.ca">ssp.ulaval.ca</a>

## Pour communiquer avec le Bureau du registraire

Téléphone	418 656-3080
Clavardage	<a href="http://reg.ulaval.ca">reg.ulaval.ca</a>
Ligne sans frais	1877 785-2825
Site Web	<a href="http://reg.ulaval.ca">reg.ulaval.ca</a>
Courriel	<a href="mailto:reg@reg.ulaval.ca">reg@reg.ulaval.ca</a>

Lors de vos communications avec le Bureau du registraire, il est important de préciser votre programme d'études et, si possible, votre numéro d'identification études (NI). Ainsi, il sera plus facile d'acheminer votre demande à la personne responsable de votre secteur d'études.

Les renseignements contenus dans ce dépliant étaient à jour en septembre 2023.  
Bureau du registraire